

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Décembre 2011



Nature Environnement 77

Créée en 1972, Nature Environnement 77 (anciennement nommée ASMSN, Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature), a pour membres des adhérents individuels et des associations.

Elle fédère et représente à ce titre, en 2011, une soixantaine d'associations locales seine-et-marnaises de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie. Elle veille à la préservation de la nature, à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie et intervient donc dans les domaines d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de protection du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, des paysages, de la faune, de la flore, de la lutte contre les pollutions et nuisances... Elle est membre d'Ile-de-France Environnement et de France Nature Environnement.

Jane Buisson, présidente Nature Environnement 77

Adresse : 6 rue Plâtrière - 77000 Melun - Tél : 01 64 71 03 78 - Email : ne77@orange.fr



FEDERATION des ASSOCIATIONS pour la PROTECTION de la VALLEE de la SEINE (Seine-et-Marne)

Union d'associations, agréée (urbanisme, environnement) par arrêté préfectoral du 9 mars 1981

La Fédération a pour objet de rassembler les associations du sud seine-et-marnais ayant pour but la sauvegarde du site de la vallée de la Seine en Seine-et-Marne, partie de notre patrimoine national, afin de lui conserver ou lui restituer son caractère naturel, et de la protéger contre l'urbanisation, les installations industrielles et commerciales, les pollutions et les nuisances, les infrastructures routières ; Elle est compétente dans l'ensemble des arrondissements traversés par la Seine.

Yvon Dupart, président FAPVS 77

Adresse : 22 quai Olivier Métra - 77590 Bois le Roi - Tél : 01 60 66 30 41 - Email : pdt@fapvs77.org

Ce cahier d'acteur est le fruit d'un travail commun entre les associations Nature Environnement 77 et la Fédération des Associations de Protection de la Vallée de la Seine du sud Seine-et-Marnais. Nos associations s'opposent au projet de mise à grand gabarit de la Seine de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine pour les principales raisons suivantes :

- Les éléments économiques et financiers ne sont pas suffisamment étayés,
- Le financement n'est pas assuré,
- L'alternative ferroviaire n'est pas étudiée,
- La neutralité hydraulique du projet de VNF vis-à-vis du projet des grands lacs n'est pas démontrée,
- Ce projet va accélérer l'écoulement des eaux en aval et, en cas de crue centennale, aggraver les risques d'inondation pour Montereau-Fault-Yonne, Melun et toute la région parisienne,
- L'impact sur les milieux naturels et sur la biodiversité est disproportionné au regard des objectifs du projet,
- Il y a un fort risque de fragilisation de la réserve d'eau potable que constitue la Bassée.

Les éléments économiques et financiers ne sont pas clairement exposés :

- Les prévisions de trafic présentées ne permettent pas d'obtenir une information essentielle : pour chaque scénario étudié, combien de bateaux par jour emprunteraient cette voie ? en 2020, 2030...

- Le budget d'investissement est estimé à 214 millions d'euros pour le scénario 3 préconisé par VNF, mais il n'existe aucune estimation sur les coûts de fonctionnement et d'entretien.

- Pour le financement, rien n'est établi, il n'est question que de pistes.

L'Etat, les collectivités locales et tous les citoyens doivent faire des économies. Pour faire les bons choix, il est impératif que les informations fournies soient claires, transparentes et fiables.

Aucune étude d'une éventuelle alternative ferroviaire n'est présentée dans le dossier du maître d'ouvrage malgré les demandes multiples des associations environnementales.



Travaux de réhabilitation sur la ligne Montereau/Flamboin

Cette étude serait d'autant plus judicieuse que la ligne concernée (Montereau-Flamboin) vient de faire l'objet d'importants travaux de rénovation et qu'elle est de nouveau ouverte à la circulation des trains.

« La neutralité hydraulique du projet de VNF semble assurée ». A ce niveau d'avancement du dossier, en phase de débat public, le terme « semble » est très inquiétant. De plus, juste après, est évoquée la nécessité de réaliser des études plus complètes et plus précises sur le sujet ainsi que d'éventuelles constructions d'ouvrages de « surstockage ». Où ? A quels coûts ? Il n'est pas concevable d'étudier ces questions après la décision de réalisation du projet.

Les deux dossiers sont soumis en même temps au débat public justement pour cette raison de « neutralité hydraulique ».

Le projet des Grands Lacs de Seine vise à ralentir l'onde de crue de la Seine pour la décaler de celle de l'Yonne, mais le projet de VNF en creusant le lit du fleuve, en rectifiant des méandres, en modifiant les berges... va accélérer l'écoulement, créant ainsi une véritable « autoroute à inondations ».

La mise à grand gabarit à l'aval, réalisée dans les années 1970, a fait disparaître les zones naturelles d'extension des crues (c'est d'ailleurs pour une bonne part, une des raisons qui justifie le projet des Grands Lacs de Seine). Aujourd'hui VNF affirme que les connaissances et les techniques permettent de faire mieux. Malgré cela **l'artificialisation va significativement perturber les cycles naturels.**

Pour mémoire, à l'époque, des mesures compensatoires étaient prévues, plus de 35 ans après, elles n'ont pas été réalisées.

Les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité seraient très importants, les

travaux détruiront directement une quantité significative d'écosystèmes terrestres et aquatiques (flore, faune, habitats, zones



La Seine canalisée à Balloy

de nourrissage, zones de reproduction, cheminements, obstacles, nature des sols...). Des effets indirects, encore plus mal identifiés (ruptures hydrauliques, modifications des niveaux des eaux du fleuve et des nappes, fonctionnement des noues...) se produiraient. La Bassée est une zone humide d'importance majeure qui contribue à la régulation hydraulique, à l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, à la protection de la ressource en eau potable et à la présence d'une biodiversité exceptionnelle.

Des périmètres de protection : espaces naturels sensibles, périmètre régional d'intervention foncière, sites Pro Natura Ile-de-France, Réserve Naturelle Nationale de la Bassée sont au cœur du projet de mise à grand gabarit.

Les équilibres naturels y sont très fragiles, des espèces (flore et faune) rares, voire uniques, y subsistent. Impossible de penser qu'un projet d'une telle ampleur ne perturbe pas gravement ces équilibres entraînant ainsi la disparition d'espèces.

Par exemple : la reproduction du brochet se fait sur les prairies inondées lorsque la rivière déborde, elle nécessite de grands espaces. Le brochet sort alors des cours d'eau. Sur la zone aval, suite aux aménagements antérieurs (canalisation, mise à grand gabarit) il n'y a pratiquement plus d'espaces inondés naturellement, seule la montée de la nappe inonde certains espaces ; mais faute de communication avec le fleuve, pas de migration « reproductive » du brochet possible. Le projet actuel de mise à grand gabarit aggraverait considérablement la situation déjà très précaire de cette espèce emblématique.

Depuis plusieurs années, une partie significative du département de Seine-et-Marne connaît des restrictions d'eau quasi permanentes du fait des faibles niveaux et de la surexploitation de la nappe du Champigny.

La Bassée constitue une réserve d'eau potable essentielle pour la région qui risque d'être mise à mal, qualitativement et quantitativement, par ces aménagements gigantesques.



Conclusion

Nous sommes bien conscients des avantages du transport fluvial (moins de camions, moins de gaz à effet de serre) mais ce projet est trop marqué par les avantages financiers pour les industriels et les grands transporteurs fluviaux. Pour nous, les fonds publics ne doivent pas contribuer à des projets ayant un tel impact environnemental sur la Bassée et surtout aggravant les risques d'inondation pour Montereau, Melun ... et toute la région parisienne en cas de crue centennale.

Nous déclarons donc notre opposition totale au projet de mise à grand gabarit.

